

Remplace la partie administrative de la recommandation SIA 329, édition 1989

Allgemeine Bedingungen für Vorhangfassaden – Vertragsbedingungen zur SIA 329:2008

Condizioni generali relative a facciate continue – Disposizioni contrattuali alla norma SIA 329:2008

Conditions générales relatives aux façades rideaux

**Dispositions contractuelles spécifiques
à la norme SIA 329:2008**

118/329

Les corrections et commentaires éventuels concernant la présente publication sont disponibles sous www.sia.ch/korrigenda.

La SIA décline toute responsabilité en cas de dommages qui pourraient survenir du fait de l'utilisation ou de l'application de la présente publication.

2009-01 1^{er} tirage

TABLE DES MATIÈRES

	Page
Avant-propos	4
0 Domaine d'application	5
0.1 Délimitation	5
0.2 Intégration aux documents du contrat	5
0.3 Références normatives	5
0.4 Terminologie	6
1 Contrat d'entreprise	7
1.1 Appel d'offres	7
1.1.1 Généralités	7
1.1.2 Dossier d'appel d'offres	7
1.1.3 Descriptif	7
1.2 Offre de l'entrepreneur	8
1.2.1 Généralités	8
1.2.2 Annexes à l'offre	8
1.2.3 Variantes de l'entrepreneur	8
1.3 Obligations des parties contractantes	8
1.3.1 Maître d'ouvrage	8
1.3.2 Entrepreneur	9
2 Conditions de rémunération	10
2.1 Généralités	10
2.2 Prestations comprises	10
2.3 Prestations non comprises	10
3 Modification de commande	10
4 Exécution des travaux	10
5 Métrés et modalités de paiement	11
5.1 Généralités	11
5.2 Règles de métrés	11
5.3 Modalités de paiement	11
6 Réception de l'ouvrage et responsabilité pour les défauts	11
7 Extinction prématurée du contrat	11

AVANT-PROPOS

But et contenu de la norme

La présente norme fait partie des *Conditions générales pour la construction* (CGC). Elle complète la norme SIA 118 *Conditions générales pour l'exécution des travaux de construction*. Elle précise les dispositions concernant la conclusion, l'objet et l'exécution des contrats.

Les CGC règlent les droits et les obligations du maître d'ouvrage et de l'entrepreneur dans le but de garantir que l'ouvrage soit exécuté conformément aux spécifications figurant dans les normes techniques ou exigées par le maître d'ouvrage.

Principe des *Conditions générales pour la construction* (CGC)

La norme SIA 118 définit les règles générales s'appliquant pour la plupart à toutes les catégories de travaux.

Les CGC concordent avec la norme SIA 118. Elles définissent les règles complémentaires ou divergentes spécifiques aux différentes catégories de travaux.

Commission SIA 329

Président	Dr Paul Schneiter, Hedingen	représentant de SIA
Membres	Kurt Baumgartner, Jona Roland Hof, Winterthour Josef Konzbul, Münchenstein Roland von Allmen, Zurich Roland Weiss, Mägenwil	SIA KH (membre SIA) CSFF (membre SIA) CSFF Expert CSFF

Adoption et validité

La Commission centrale des normes et règlements de la SIA a adopté la présente norme SIA 118/329 le 6 mars 2008.

Elle est valable dès le 1^{er} juillet 2008.

Elle remplace la partie administrative de la norme SIA 329 *Façades préfabriquées*, édition 1989.

Copyright © 2008 by SIA Zurich

Tous les droits de reproduction, même partielle, de copie, intégrale ou partielle (photocopie, microcopie, CD-ROM, etc.), d'enregistrement sur ordinateur et de traduction sont réservés.